



## Appel des jeunes du Programme Concerté Maroc

Nous, représentants des jeunes du PCM, provenant de tout le Royaume, et réunis aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, à Rabat, dans le cadre de la :

### Conférence nationale sur la participation des jeunes à la gestion de la chose publique locale

et sur la base :

**des recommandations des quatre conférences régionales**, sur la même thématique, tenues depuis juillet 2008 (Tiznit, Tanger, Oujda et Safi) et qui ont connu la participation d'associations membres et non membres, des représentants des partenaires publics, des collectivités locales (élus), des jeunes et des partenaires de la coopération décentralisée.

### Considérant :

#### *(Démocratie et État de droit)*

- que la participation des jeunes aux processus démocratiques est en nette régression et qu'à travers l'éducation et par les différentes instances de socialisation, chaque citoyen comprend mieux et participe davantage au renforcement de l'instauration de la démocratie et de l'État de droit ;
- que les jeunes citoyens sont titulaires des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ils ont particulièrement droit au travail, et à la participation dans la gestion de la chose publique que ce soit par voie représentative ou par voie participative ;
- que les technologies de l'information et de la communication sont devenues les composantes clefs de l'engagement civique, de l'activisme et de la coordination entre les mouvements de jeunes.
- que la participation de la société civile à titre consultatif doit être effectivement pratiquée à travers la participation aux travaux des commissions permanentes des conseils communaux, ainsi qu'aux travaux de la commission consultative chargée de l'égalité des chances, prévue par le projet de loi 17/08 portant modification de la charte communale. Le renforcement de la participation de la société civile requiert un meilleur investissement de sa part pour mettre à profit les différentes opportunités existantes notamment celles relatives aux compétences consultatives des conseils communaux, ainsi qu'à l'accès à l'information relative aux politiques publiques locales (publicité de séances du conseil et de ses décisions, droit d'accès aux informations relatives aux politiques publiques locales)
- que l'offre programmatique des partis est dans sa globalité en deçà des attentes des jeunes (paysage politique peu structuré, évaluations divergentes sur le degré d'ouverture politique, manque de sensibilité aux attentes des jeunes, analphabétisme, division du travail fondée sur le sexe) ce qui réduit considérablement les opportunités d'accès des femmes à la sphère publique.
- que certains processus participatifs comme l'INDH ont connu un succès mitigé selon les cas et les contextes d'application
- que les mécanismes et les espaces de consultation des jeunes font défaut (exception faite des quelques expériences participatives)

### *(Gouvernance économique)*

- que le déficit en terme de gouvernance économique saine, équitable et optimale à tous les niveaux décisionnels implique une mauvaise répartition des richesses dans le pays et la recrudescence de la corruption dont les principales victimes sont les jeunes;
- que la mauvaise répartition des ressources aux différents secteurs de l'économie et l'absence d'une politique claire en matière d'emploi et d'investissement chez les jeunes entraînent un taux de chômage élevé chez ces derniers ;

### *(Environnement)*

- que les mauvaises pratiques environnementales constituent des menaces qui affectent déjà - et qui affecteront encore plus d'ici quelques années - l'ensemble de l'humanité, entraînant avec elles des conséquences désastreuses tant d'un point de vue social, écologique qu'économique; et qu'il est de notre devoir, à nous jeunes du monde entier de préserver l'environnement aujourd'hui afin de conserver la possibilité de « choisir demain ».

## **Recommandons :**

### *Démocratie et État de Droit :*

1. d'inclure, dès le niveau primaire, des cours d'éducation civique et citoyenne dans les curricula d'enseignement, et ce dans le cadre d'un effort collectif visant la réhabilitation de l'école en tant qu'instance de socialisation politique, et d'éducation à la citoyenneté
2. Impliquer les jeunes dans les processus de gouvernance et de prise de décision dans un rôle plus que consultatif ;
3. d'instituer des lois visant à assurer une transparence rigoureuse dans la gestion publique en général ainsi qu'au niveau des processus judiciaires et administratifs ; dans le sens de promotion de la moralisation de la vie publique
4. de persévérer dans le respect et la protection des droits de l'Homme.
5. de reconnaître les rôles et les intérêts respectifs des acteurs y compris le rôle du secteur privé comme partenaire stratégique pour le développement
6. d'encourager et promouvoir le leadership jeune. , notamment à travers des programmes visant à renforcer les capacités des jeunes leaders formations sur le plaidoyer et la médiation)
7. d'expérimenter des formes organisationnelles transversales, pour augmenter l'influence des jeunes sur l'agenda des politiques publiques locales tout en reconnaissant la diversité des conditions sociales et économiques et culturelles des jeunes.
8. de Promouvoir les bonnes pratiques aux niveaux individuel et associatif (tant au niveau communal que régional et national).
9. de mieux investir les nouvelles possibilités normatives (le projet de loi portant modification de la charte communale qui a consacré explicitement le principe de la planification stratégique participative sensible au genre).
10. d'assurer la prise en charge et la capitalisation sur les résultats des processus participatifs dans le processus de planification et de budgétisation
11. d'amorcer un débat public :



- sur la réforme du cadre de gouvernance aux niveaux local et national,
  - sur la réforme de la gouvernance partisane : mobilité, communication, redéploiement territorial (décentralisation, régionalisation), conditions de candidature
  - sur les grands référentiels d'appartenance politique.
12. D'utiliser les NTIC pour la promotion de la communication entre les jeunes, et la création d'un observatoire des jeunes pour le plaidoyer et la recherche scientifique et de réinventer des nouvelles formes de participation (conseils des quartiers, Institutionnaliser les formes existantes : un des effets escomptés de ces mesures est de renforcer les sentiments de la citoyenneté, de l'identification au territoire et de la cohésion sociale).
13. D'améliorer les conditions d'accès des groupes ayant des besoins spécifiques à l'exercice de leurs droits politiques notamment électifs : Accessibilité des bureaux de vote, conditions de lisibilité des bulletins de vote.

### *Gouvernance économique :*

14. Mettre en place des mécanismes visant à assurer une meilleure distribution des richesses en renforçant les protections des couches défavorisées et marginalisées en particulier la jeunesse à travers l'implication de ces derniers dans l'élaboration des budgets, le suivi et le contrôle de la gestion des ressources publiques, de programmer des cours en matière d'entrepreneuriat et d'abolir le régime des agréments;
15. de créer un environnement favorable incitant les entreprises à adopter l'approche de partenariat Entreprise-Université pour l'offre de premier emploi pour les jeunes et de jouer pleinement le rôle d'entreprise citoyenne; de promouvoir également l'emploi des jeunes par des conventions de partenariats entre les universités et les entreprises.
16. d'accroître davantage les ressources destinées à l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes pour améliorer leurs conditions de vie. (Organisation des salons d'emploi pour améliorer l'employabilité des jeunes).
17. de renforcer l'Habilitation économique et sociale des jeunes et explorer la possibilité de conversion du capital social acquis par les jeunes en capital politique susceptible d'être investi dans des candidatures pour les différents mandats électifs locaux.
18. de promouvoir l'Intégration sociale (accès au travail) (économie solidaire, AGR comme alternative) comme condition préalable à l'intégration politique.
19. de mettre en application la Régulation de l'économie électorale (CDD pour les assistants électoraux)

### *Environnement :*

20. d'intégrer l'éducation au développement durable dans tous les programmes éducatifs, de renforcer efficacement les capacités des jeunes et d'améliorer l'information à leur destination ;
21. de faciliter l'accès des jeunes aux ressources collectives.
22. De soutenir la création d'un espace de partage de compétences et de transferts de technologies environnementales entre jeunes.